

Concours « Un sport sans fumée » – ensemble pour un sport sans fumée !

Le club/la société suivant(e) s'engage à respecter les principes énumérés ci-après et participe au concours « Sport sans fumée » : www.sportsansfumee.ch

Nom du club:

FC Vevey Sports 05

Prénom / nom:

Robert Mohr

Groupe / équipe:

Club

« Nous veillons à proscrire le tabac sur nos lieux d'entraînement et de compétition. »

- Nous introduisons des périodes sans tabac pendant l'entraînement et la compétition (exemple : « Chez nous, on ne fume ni dans l'heure qui précède ni dans l'heure qui suit le sport.
- En tenue de sport, nous ne consommons aucun produit à base de tabac ou de cannabis, même à l'occasion des fêtes pour célébrer une victoire.
- Nous sommes opposés aux rituels qui font intervenir la consommation de tabac au sein du club (exemple : fumer des cigares lors d'événements festifs, sniffer comme rituel d'accueil).
- Tous les sportifs, entraîneurs, membres de comité et personnes faisant partie du club ne fument pas dans l'enceinte du stade.

« Chez nous, les entraîneurs, les responsables et les fonctionnaires assument un rôle d'exemple. »

- Nous déclarons d'emblée que certains événements du club sont sans fumée, spécialement ceux auxquels les jeunes participent (exemples : loto du club, soirées, soupers).
- Nous nous engageons à ce qu'aucun entraîneur, responsable ou fonctionnaire ne soit vu en train de fumer dans un contexte sportif (même s'il fume en privé).
- Nous décidons ensemble des mesures à prendre lorsque l'interdiction de fumer n'est pas respectée dans certaines zones et durant certaines périodes (par exemple un clin d'œil pour rappeler ce qui a été convenu).
- A chacun de nous responsables, éducateurs de montrer l'exemple autour des terrains.

« Nous renonçons à tout parrainage par des marques de cigarette. »

- Nous refusons le soutien financier des marques de cigarette, même lorsqu'il nous est offert sous forme de publicité anti-tabac pour les jeunes. Nous rejetons en particulier les annonces publicitaires pour des produits à base de tabac.
- Nous signalons dans les brochures de manifestations et les publications du club que nous renonçons au parrainage par des marques de cigarette.
- Nous veillons à ce que nos membres soutiennent notre décision de renoncer au parrainage par des marques de cigarette et la défendent lorsqu'on leur pose des questions à ce sujet.
- Nous allons mettre des affiches, distribuer des flyers aux joueurs et mentionner ce message sur notre site internet.

« **Nous nous engageons publiquement en faveur d'un sport sans tabac.** »

- Nous affichons visiblement notre engagement en faveur de périodes et de zones sans fumée (par exemple dans le local du club).
- Nous publions notre engagement en faveur d'un sport sans tabac dans le journal du club et sur notre site Internet
- Lors des compétitions, nous invitons le public à arrêter de fumer, par des affiches ou des annonces au micro, dans l'intérêt des sportifs et des spectateurs, pour des raisons de santé et de sécurité.
- Ces trois mesures seront appliquées.